

# Règlement du Marché du Terroir de FURDENHEIM 2018

Organisée par l'Association Culture, Sports et Loisirs de Furdenheim (A.C.S.L.)

Lors de la manifestation artistique organisée par l'association A.C.S.L. de Furdenheim, les **exposants** s'engagent à :

- Être en règle avec l'administration concernant les obligations fiscales et sociales issues de l'activité.
- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour l'année en cours qui doit être à jour pour la manifestation. L'exposant est responsable de son matériel et sera de plus tenu pour responsable en cas de sinistre occasionné par ceux-ci. L'A.C.S.L. ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de sinistre occasionné sur le lieu d'exposition.
- Avoir payé la contribution financière. L'inscription est ferme et définitive. Elle ne sera pas remboursée en cas d'absence.
- Ne pas partager ou céder leur emplacement attribué par l'association.
- Ne présenter et ne vendre que des produits artisanaux.
- Respecter les lieux, les installations et laisser l'emplacement propre (tout déchet laissé après exposition et identifiable entraînera l'exclusion du participant pour les manifestations à venir et l'exposant sera, le cas échéant, redevable à l'association du remboursement de frais occasionnés pour le nettoyage).
- Autoriser l'association à publier tous documents relatifs à leurs produits et à leur participation au **Marché du Terroir du Festival Art et Lumières de Furdenheim** dans le cadre de la promotion de l'événement.
- Démontez leur stand sur la simple demande des organisateurs pour cause d'avis de tempête ou autre.
- Être en accord avec le présent règlement et accepter les conséquences qui pourraient en découler. Le non-respect constaté du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate du participant de l'exposition en cours et à venir.
- Stationnement : les véhicules sont tolérés pendant l'installation et lors de la manifestation. D'autres parkings seront également à disposition des exposants pour ceux qui le souhaitent.
- Attention : L'association décline toute responsabilité en cas de vol.

Culture, Sports & Loisirs

## Horaires :

- Le 06/07/17 :
  - Se présenter à partir de 18h, avoir fini d'installer leur stand au plus tard à 19h30, et être présent jusqu'à 23h30.

# Pièces à fournir

Lors de cette manifestation **extérieure**, le matériel d'exposition n'est pas fourni. Pensez à apporter tables, chaises, et supports d'accrochage, luminaires, système de refroidissement, rallonges électriques et/ou multiprises ... **Tout matériel non nominatif resté sur place sera considéré comme appartenant à l'association.**

Vous aurez à votre disposition une prise électrique pour vous raccorder au besoin.

**Date :** 6 juillet 2018

**Lieu :** La rue de la Mairie de Furdenheim et la rue de l'étang

**Tarification unique :** 10 euros pour un emplacement de 4m x 3m

## Pièces à fournir:

- Un chèque correspondant à votre participation à l'ordre de « **ACSL Furdenheim** »
- Le dossier de candidature impérativement daté et signé avec la mention manuscrite « lu et approuvé » ainsi que la déclaration sur l'honneur

Tout dossier incomplet ou non parvenu avant la date limite **du 20 juin** ne sera pas pris en compte.

Merci de retourner votre dossier avant le **20 juin** à :

**ACSL Furdenheim**

**Magali CHAUSSIN**

**44 rue du maître**

**67117 FURDENHEIM**

**Culture, Sports & Loisirs**

Ou par mail : [artistes@acsl-furdenheim.org](mailto:artistes@acsl-furdenheim.org)

# Marché du Terroir de FURDENHEIM 2018

## Dossier de candidature

**A renvoyer avant le 20 juin**

Nom civil : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Site web : \_\_\_\_\_

Pour les professionnels :

N° de SIRET : \_\_\_\_\_ N° M.D.A. \_\_\_\_\_

N° AGESEA : \_\_\_\_\_

**Activité artisanale :** \_\_\_\_\_

**Cotisation unique :** 10 Euros pour un emplacement de 4m x 3m

Dimension : \_\_\_\_\_

**Déclaration sur l'honneur**

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Je déclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour l'année 2018 couvrant les risques liés à l'exposition et à la vente sur l'espace public.

Je déclare sur l'honneur être en règle avec l'administration concernant mes obligations fiscales et sociales issues de mon activité artistique.

Je déclare être en accord avec le règlement dont j'ai pris connaissance.

Date : \_\_\_\_\_

Mention « lu et approuvé » : \_\_\_\_\_

Signature :